

2023-1244

2023-12-15

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la farine de gluten de maïs RVD2023-02. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 01/16/2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-02. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-1244

2023-12-15

TurfMaize Pro^{MC} Gluten de maïs Herbicide

Inhibiteur de germination de mauvaises herbes prélevées - commercial

Inhibe la germination des semences de pissenlits et de la digitaria astringente dans les gazons
ou prédomine le paturin de près

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: farine de gluten de maïs à 98%

NO. D'HOMOLOGATION: 27865

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement, contiens l'allergène soja
ATTENTION, PEUT IRRITER LES YEUX
SENSIBILISATEUR POTENTIEL

NET CONTENTS: 25 Kg – 1000 kg

The Environmental Factor Inc.
8-85 Chambers Drive, Ajax ON L1Z 1E2
Tel. 905-686-9909

2023-1244

2023-12-15

The Environmental Factor TurfMaize Pro^{MC} gluten de maïs Herbicide Inhibiteur de germination de mauvaises herbes prélevées – commercial est préparé à partir de fin gluten de maïs. Lorsqu'il est utilisé conjointement à un bon programme d'entretien de gazon, l'inhibiteur de germination de mauvaises herbes prélevées peut inhiber la germination des semences de pissenlit et de la digitale astringente. La digitale astringente et les pissenlits déjà établis au moment de l'application ne seront pas inhibés. La formule de TurfMaize Pro^{MC} gluten de maïs Herbicide Inhibiteur de germination de mauvaises herbes prélevées - commercial est conçue pour une utilisation sur les pelouses résidentielles, municipales et commerciales établies, ou prédomine le paturin des prés.

TAUX D'APPLICATION

APPLICATION PRINTANIERE

Appliquez sur le paturin des prés établis au début du printemps, avant la germination des mauvaises herbes souples et des pissenlits. Appliquez à raison de 9,7 kg/100 m² (20 lb. / 1,000 pi²).

APPLICATION FIN ÉTÉ/DEBUT AUTOMNE

Appliquez sur le paturin des prés établis en fin d'été ou au début de l'automne, une fois les grandes chaleurs passées. Appliquez à raison de 9,7 kg/100 m² (20 lb. / 1,000 pi²).

Directions:

1. Calculez la superficie du terrain à traiter en multipliant sa longueur par sa largeur en mètres. Un pas normal représente environ un mètre. Calculez la superficie des édifices et espaces pavés de la même manière et soustrayez votre résultat de la superficie totale du terrain. Le solde obtenu représente l'espace gazonné à traiter.
2. Appliquer TurfMaize Pro^{MC} gluten de maïs Herbicide Inhibiteur de germination de mauvaises herbes prélevées à l'aide d'un épandeur rotatif pour grands espaces. Pour de plus petites surfaces, appliquez TurfMaize Pro^{MC} gluten de maïs Herbicide Inhibiteur de germination de mauvaises herbes prélevées à l'aide d'un petit épandeur manuel.
3. Appliquez TurfMaize Pro^{MC} gluten de maïs Herbicide Inhibiteur de germination de mauvaises herbes prélevées en croisé. Utilisez une moitié de la quantité dans chaque direction. Appliquez sur un sol légèrement humide et lorsque la météo prévoit de la pluie dans les deux jours suivant le traitement. S'il ne pleut pas dans les deux jours suivant le traitement, un arrosage sera requis. Une humidité trop élevée au moment du traitement pourrait réduire l'efficacité de celui-ci.

Pour de meilleurs résultats, traitez le paturin des prés deux fois l'an : une première fois au début du printemps et une deuxième fois à la fin de l'été ou au début de l'automne.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Peu causer une sensibilisation. TurfMaize Pro^{MC} gluten de maïs Herbicide Inhibiteur de germination de mauvaises herbes prélevées si un membre de la maison a une intolérance ou une allergie au maïs.

Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évitez d'inhaler les poussières. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, une protection des yeux (lunettes étanches ou masque) et un respirateur filtrant complet (masque antipoussières) N95 (au minimum), approuvé par le NIOSH lors de la manipulation, du mélange/chargement et de l'application du produit, et pendant toutes les

2023-1244

2023-12-15

activités de nettoyage et de réparation. De plus, le port d'un masque antipoussière est recommandé lors du transfert du produit à l'épandeur.

N'APPLIQUEZ PAS le produit sur un gazon fraîchement ensemencé, car il pourrait empêcher les graines de germer. Attendez la première tonte, lorsque les systèmes radiculaires sont établis.

N'APPLIQUEZ PAS le produit si vous êtes allergique au maïs.

Si vous devez ajouter des semences ou étendre de la tourbe au printemps, N'APPLIQUEZ PAS le produit au printemps.

Si vous devez ajouter des semences ou étendre de la tourbe à l'automne, N'APPLIQUEZ PAS le produit à l'automne.

Ce produit n'est pas recommandé pour l'usage avec un engrais qui contient de l'azote.

Tenir les animaux domestiques à l'écart des zones traitées jusqu'à ce qu'un arrosage abondant ou une chute de pluie fasse descendre le produit appliqué dans la couche de chaume.

PREMIER SOINS

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Garder le produit dans un endroit frais et sec, loin des semences, des engrains et autres pesticides.

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ELIMINATION

NE PAS réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

Les produits non utilisés ou partiellement utilisés doivent être jetés dans des sites d'élimination de déchets dangereux désignés à cette fin par la province ou la municipalité.

AVIS A L'UTILISATEUR

2023-1244

2023-12-15

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.